

**Troisième Conférence des États parties
chargée de l'examen de la Convention
sur l'interdiction de l'emploi, du stockage,
de la production et du transfert des mines
antipersonnel et sur leur destruction**

5 juin 2014
Français
Original: anglais

Maputo, 23-27 juin 2014

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**Présentation informelle des demandes soumises en application
de l'article 5 et des analyses qui en ont été faites**

**Demandes de prolongation pour achever la destruction
des mines antipersonnel conformément à l'article 5
de la Convention**

Résumé

Soumis par le Zimbabwe

1. Lorsqu'il a accédé à l'indépendance en 1980, le Zimbabwe a hérité de six grandes zones distinctes que l'armée rhodésienne avait minées le long de ses frontières avec la Zambie et le Mozambique, respectivement. La superficie minée était initialement de 310,65 kilomètres carrés au total, et non 511,05 kilomètres carrés comme cela a été indiqué par erreur dans la précédente demande de prolongation. On estime que ces zones contenaient plus de 2 605 400 mines antipersonnel et qu'on y trouvait – et on y trouve encore – trois types différents de champs de mines:

a) Cordon sanitaire: Il comprend généralement trois rangées de mines antipersonnel placées sous la surface du sol selon un schéma standard sur une largeur de 25 mètres. Ce type de champ de mines a été mis en place sur la frontière internationale ou à proximité;

b) Champ de mines «ploughshare»: Il comprend essentiellement trois rangées de mines *ploughshare* directionnelles à fragmentation montées sur des poteaux hauts de 0,5 à 1 mètre et protégées par des mines antipersonnel placées sous la surface du sol. Ce champ de mines a une profondeur pouvant aller jusqu'à 400 mètres;

c) Champ de mines «ploughshare» renforcé: Il comprend essentiellement six rangées de mines *ploughshare* directionnelles à fragmentation montées sur des poteaux hauts de 0,5 à 1 mètre et protégées par des mines antipersonnel placées sous la surface du sol. Tout comme le «ploughshare», le «ploughshare» renforcé a une profondeur pouvant aller jusqu'à 400 mètres.

GE.14-04300 (F) 170614 180614



* 1 4 0 4 3 0 0 *

Merci de recycler



2. Ces zones minées ont eu de graves conséquences socioéconomiques sur les populations rurales des zones touchées, de très nombreuses têtes de bétail ayant été et étant encore tuées par des mines. Les mines continuent aussi de blesser ou, dans des cas extrêmes, de tuer des êtres humains. Il est clair cependant que les personnes les plus exposées sont notamment les pauvres qui vivent d'une agriculture de subsistance et qui sont souvent contraints, par suite des nécessités économiques, de prendre des risques. Le nombre des décès par les mines enregistrés est relativement faible, mais les chiffres réels sont probablement beaucoup plus élevés. De nouvelles informations ont été communiquées ces derniers mois lorsque des organisations partenaires se sont rendues sur place et, dans le cadre de leurs opérations quotidiennes, ont compilé une base de données sur les victimes. C'est dans les champs de mines se trouvant entre Musengezi et Rwenya et de Crooks Corner au poste frontière de Sango que la population a été le plus touchée.
3. Malheureusement, les clôtures qui empêchaient efficacement les civils de pénétrer dans les zones minées ont été endommagées et retirées au début des années 1980 par les populations locales qui les ont utilisées à des fins domestiques. Du fait des coûts prohibitifs et de l'absence de mesures viables pour éviter le vol de clôtures, celles-ci n'ont pas été remplacées, mais des panneaux avertissant du danger ont été mis en place.
4. Pour lutter contre la pollution par les mines et autres restes explosifs de guerre (REG), le Gouvernement zimbabwéen a créé en 2000 la National Mine Action Authority of Zimbabwe (NAMA AZ), chargée de réglementer toutes les activités de lutte antimines au Zimbabwe, et le Zimbabwe Mine Action Centre (ZIMAC), chargé de planifier et coordonner ces activités.
5. Les opérations de nettoyage des champs de mines ont débuté peu après l'accession à l'indépendance; on a en priorité comblé de petites lacunes pour faciliter le développement des infrastructures, la réinstallation et le développement économique. Les gros travaux de nettoyage ont commencé en 1998, avec une assistance matérielle et en matière de formation, fournie aux ingénieurs de l'armée nationale zimbabwéenne par les États-Unis d'Amérique pour nettoyer le champ de mines situé entre les Chutes Victoria et Mlibizi. Cet appui a été suspendu après un an et demi si bien que le Zimbabwe a dû effectuer seul l'essentiel du travail de nettoyage du champ de mines d'une superficie de 88 kilomètres carrés. Une autre assistance financière a été fournie par l'Union européenne entre 1999 et 2000 pour déminer le champ de mines de 141,68 kilomètres carrés entre Musengezi et Rwenya. Cet appui a été suspendu alors que seulement 6,2 kilomètres carrés avaient été nettoyés. Depuis, le Zimbabwe n'a bénéficié d'aucune assistance financière internationale pour nettoyer ses zones minées. Le Zimbabwe a fait tout son possible, dans la limite de ses capacités, pour se débarrasser des mines antipersonnel conformément à la Convention.
6. Le délai de dix ans initialement imparti au Zimbabwe pour s'acquitter de ses obligations de déminage en application de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, a expiré en mars 2009. Le Zimbabwe a demandé une prolongation de vingt-deux mois pour effectuer un travail de relevé en vue d'obtenir une image plus précise de la surface des zones minées à nettoyer et de présenter une nouvelle demande de prolongation assortie d'un plan de travail détaillé pour le déminage de ces zones. Cette prolongation a été accordée en 2008 à la neuvième Assemblée des États parties. Le Zimbabwe a fondé cette première demande de prolongation sur le fait qu'il avait estimé à tort que les champs de mines avaient été mis en place sur une profondeur de 1,3 kilomètre et en avait donc déduit une zone totale à traiter beaucoup trop vaste.
7. Au cours des vingt-deux mois accordés au Zimbabwe, le ZIMAC a réalisé (avec l'assistance de l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les mines antipersonnel) une analyse bien plus détaillée en exploitant des données de base provenant de diverses sources, dont le MineTech Survey Report de 1994, le Koch Mine Safe Completion Report de

2000, le HALO Trust Border Minefield Survey Report établi pour 2010 pour le Gouvernement mozambicain, et l'expérience et les connaissances importantes que l'escadron national de déminage du Zimbabwe a acquises pendant plus de treize années de déminage.

8. L'analyse a montré que les données disponibles sur la pollution dans les zones minées allant de Musengezi à Rwenya, du poste frontière de Sango à Crooks Corner, de Rusitu à Muzite Mission, de Sheba Forest à Leacon Hill et à Burma Valley pouvaient être considérées comme raisonnablement exactes, et l'on peut donc conclure avec certitude qu'aucune étude technique détaillée ne sera nécessaire (sauf pour le cordon sanitaire allant de Crooks Corner au poste frontière de Sango, qui n'est pas enregistré, mais dont on connaît l'existence). Il faudrait par contre confirmer l'exactitude des renseignements disponibles sur ces zones minées en réalisant une étude générale limitée. Les zones minées de Lusulu, Mukumbura et Rushinga nécessitent toutes une étude technique plus détaillée, mais les chiffres indiqués dans la présente demande sont fondés sur une analyse raisonnable des données disponibles.

9. Malheureusement, faute de fonds et en raison d'autres facteurs, le Zimbabwe n'a pas été en mesure, hormis cette analyse, de réaliser l'étude qu'il avait compté mener pendant la première période de prolongation et a dû présenter une deuxième demande de prolongation pour une période de vingt-quatre mois, qui lui a été accordée à la dixième Assemblée des États parties. Les résultats de l'analyse des données de base présentés ci-dessus ont été invoqués à l'appui de cette deuxième demande de prolongation.

10. Dans le cadre de la dernière prolongation, le Zimbabwe n'a cessé d'effectuer des opérations de déminage dans la zone allant du poste frontière de Sango à Crooks Corner et Kariba. Au 31 mars 2014, 101,775 kilomètres carrés avaient été déminés au Zimbabwe, 208 970 mines antipersonnel avaient été détruites et il a été établi que 13,93 kilomètres carrés supplémentaires pouvaient être, pour d'autres raisons. Le Zimbabwe compte encore 208,88 kilomètres carrés de terres polluées par des mines antipersonnel et récupère encore des munitions non explosées.

11. Les 208,88 kilomètres carrés restant à déminer comprennent 9,16 kilomètres carrés de cordon sanitaire et 199,72 kilomètres carrés de champs de mines *ploughshare* simples ou renforcés. Dans certaines de ces zones, le terrain est montagneux et rocheux de sorte qu'il est très difficile d'y accéder et d'y employer certains équipements de déminage. Certaines zones ont été affectées par une érosion des sols, du fait que s'y trouvent des ravines, et d'autres sont marécageuses ou inondables. En outre, certaines zones sont très boisées ou présentent un sol argileux très dur sur lequel il est difficile d'opérer. Toutes ces caractéristiques associées aux températures extrêmement élevées enregistrées dans certains secteurs minés peuvent fortement influencer sur les opérations de déminage et doivent être prises en compte lors de la planification.

12. Les terres qui ont été rouvertes l'ont été à la suite d'un déminage complet. Après le déminage complet d'un champ de mines, une équipe de contrôle qualité/assurance qualité procède à une inspection. Des démineurs employés par des entreprises commerciales ont eu recours par le passé à une combinaison de techniques de déminage mécanique et de techniques standard de déminage manuel; il était ensuite procédé à un contrôle externe et indépendant d'assurance de la qualité. Les démineurs militaires utilisent des techniques standard de déminage et procèdent ensuite à un contrôle interne d'assurance de la qualité. Actuellement, le nettoyage des zones minées est effectué par des unités de génie militaire, avec le financement de l'État. HALO Trust et NPA ont commencé à mener des travaux de reconnaissance et de déminage et des progrès significatifs ont été enregistrés en ce qui concerne les travaux de reconnaissance.

13. Malheureusement, malgré des progrès réalisés, le Zimbabwe n'a pu honorer les engagements au titre de l'article 5 qu'il s'était fixés dans les trois précédentes demandes de prolongation, ce pour les raisons suivantes:

a) Insuffisance des fonds fournis par l'État pour le déminage: L'économie est en phase de dépression et se trouve limitée par des facteurs tels que les sanctions économiques illégales. Le Zimbabwe ne peut accéder aux fonds des institutions multilatérales pour relancer son économie. Le Gouvernement a de nombreux engagements pressants, qu'il doit honorer avec les maigres ressources dont il dispose;

b) Manque de matériel de déminage: Comme on l'a vu plus haut, le pays n'a pas les moyens financiers d'acheter du matériel de déminage coûteux, qui doit en outre être importé de pays qui imposaient des sanctions au Zimbabwe.

14. De mars 2012 au 31 mars 2014, le CICR a dispensé aux officiers du génie une formation à la gestion du déminage et à de jeunes sous-officiers une formation de formateurs aux relevés et au déminage humanitaire, ainsi qu'au contrôle et à l'assurance de la qualité et à l'éducation au danger des mines. De plus, le CICR contribue à la formation du personnel soignant à l'utilisation des trousseaux de premiers soins en traumatologie. Il a également doté un nombre limité d'équipes de reconnaissance en matériel, notamment en équipements individuels de protection, en outils de déminage et en matériel médical.

15. Au cours des première et deuxième périodes de prolongation, le Zimbabwe a, par la signature de mémorandums d'accord avec HALO Trust et NPA, entrepris d'accélérer le travail de reconnaissance et de déminage confié à ces organisations dans les zones spécifiques suivantes:

<i>Zone</i>	<i>Organisation</i>
1 De Musengezi à Rwenya	HALO Trust
2 Du poste frontière de Sango à Crooks Corner	Unité nationale de déminage
3 De Rusitu à Muzite Mission	NPA
4 De Sheba Forest à Leacon Hill	NPA
5 Burma Valley	NPA
6 Rushinga	HALO Trust
7 Lusulu	Unité nationale de déminage
8 Mukumbura (Pourtour)	Unité nationale de déminage
9 Kariba	Unité nationale de déminage

16. Au cours de sa troisième période de prorogation, le Zimbabwe et ses partenaires comptaient se conformer aux jalons et engagements annuels. À ce jour, les jalons suivants ont été atteints:

a) L'Unité nationale de déminage est parvenue à nettoyer une zone de 679 857 mètres carrés en récupérant et détruisant 9 950 mines antipersonnel entre mars 2012 et fin mars 2014. Elle a réussi à nettoyer la zone suspecte de Kariba en juin 2013, récupérant 0,6 kilomètre carré de terrain et détruisant 210 engins explosifs improvisés;

b) Les Normes nationales antimines du Zimbabwe (ZNMAS 01) ont été approuvées en tant que document juridique avec effet au 1^{er} juillet 2013. Toutes les organisations antimines ont coordonné leurs opérations sur la base de ces normes;

c) NPA a procédé à des activités de reconnaissance non technique et d'étude d'impact des mines terrestres dans les trois champs de mines, à savoir de la forêt de Sheba à la colline de Leacon, dans la vallée de Burma et de Rusitu à Muzite au cours de la période allant du 12 novembre 2012 au 31 mars 2014. À l'heure actuelle, NPA mène des activités de reconnaissance technique et de déminage dans le champ de la vallée de Burma, où 69 549 mètres carrés ont été nettoyés par la récupération et la destruction de 43 mines XM969. Le déminage se poursuit et devrait s'achever en juillet 2014 avec l'effectif opérationnel et le rythme d'avancement actuels. Les activités de reconnaissance non technique ont permis de constater que la profondeur des champs de mines était en moyenne de 100 mètres, et non 400 mètres comme on le pensait auparavant;

d) HALO Trust a poursuivi ses activités de reconnaissance en août 2013, couvrant un front de 203,3 kilomètres allant du fleuve Mukumbura au Mont Kahira. Il ressort des données recueillies à ce jour que la largeur moyenne du cordon sanitaire est de 30 mètres et celle du champ de mines de Ploughshear de 61 mètres, ce qui représente une nette diminution par rapport aux 400 mètres de l'estimation précédente. Il en découle que la zone effectivement contaminée est plus réduite que sa superficie officielle, encore qu'il soit encore trop tôt pour en tirer une conclusion définitive. Au vu du rythme actuel de progression, l'achèvement des activités de reconnaissance à la fin de septembre 2014 et la présentation du rapport final en octobre sont envisageables. HALO Trust a commencé les activités de déminage le 11 novembre 2013 et, au 31 mars 2014, ses équipes avaient nettoyé une zone de 43 383 mètres carrés, récupérant et détruisant 709 mines antipersonnel;

e) Un escadron de l'Unité nationale de déminage chargée de déminer le pourtour de Mukumbura, qui fait partie du champ de mines allant de Musengezi à Rwenya, a déminé une zone de 10 850 mètres carrés et détruit 44 mines antipersonnel entre décembre 2013 et le 31 mars 2014.

17. Les efforts qui seront faits durant la période de prolongation demandée auront des retombées considérables sur les plans humanitaire, économique, social et environnemental. Ils permettront d'éliminer les mines sur un vaste territoire et créeront de nouvelles possibilités. Des perspectives commerciales dans les domaines de l'agriculture, du tourisme, de l'exploitation minière, de l'élevage de la faune en semi-liberté et des sites industriels devraient se concrétiser au cours de cette période. Pour ce qui est de l'aspect social, ceux qui habitent dans les endroits concernés pourront accéder librement aux sources d'eau, disposer de vastes pâturages pour le bétail et se déplacer dans le pays pour rendre visite à des proches sans risquer d'être tué ou mutilé. Les investisseurs seront plus enclins à s'engager sur un territoire exempt de mines.

18. Le Zimbabwe a dû surmonter plusieurs difficultés en s'efforçant d'honorer son obligation au titre de l'article 5. Le pays n'a reçu aucune assistance au cours des quinze dernières années et n'a pu importer aucun matériel de déminage. Les soldats de l'Unité nationale de déminage ont été en mesure de mener une action limitée de déminage, qui n'a eu que très peu d'effet au regard de l'ampleur de la contamination dans l'ensemble du pays. Le pays n'est pas parvenu à honorer ses obligations au titre de l'article 5 au cours des trois dernières prorogations qui lui ont été accordées en tant que pays, en raison, notamment du manque de soutien et des restrictions financières. L'entrée en lice du CICR, de HALO Trust et de NPA, et le fait que ces deux derniers mènent déjà des opérations, auront un effet important sur les efforts faits par le pays pour éliminer le problème des mines auquel le pays est actuellement confronté.

19. Considérant que les activités de reconnaissance en cours ne sont pas encore achevées, de même que l'analyse de l'information correspondante, et que le temps écoulé depuis sa dernière demande n'était guère suffisant pour acquérir de l'expérience, le Zimbabwe demande une prolongation de trois mois allant jusqu'au 1^{er} janvier 2018. Il devrait au cours des prochaines années se faire une idée plus claire des problèmes qui

subsistent ainsi que des progrès qu'il sera possible de réaliser une fois que les partenaires opéreront à plein régime et que d'autres partenaires et donateurs éventuels trouveront le moyen d'aider le Zimbabwe et ses partenaires actuels à mener à bien le programme d'élimination des mines. Cette demande de prolongation du délai jusqu'en janvier 2018 découle du fait que les prolongations précédentes n'ont pas permis de véritables progrès, pour la raison évoquée plus haut. Cette fois-ci, il est permis d'espérer que le but recherché sera atteint avec l'entrée en lice du CICR, de HALO Trust et de NPA. À l'issue du processus de reconnaissance, de recyclage et de consolidation des ressources par les démineurs et le travail des deux organisations internationales de déminage (HALO Trust et NPA), le Zimbabwe est convaincu qu'il pourra se lancer dans le déminage des zones touchées sur la base d'un plan clair et efficace d'élimination définitive de tous les champs de mines restants, comme l'exige l'article 5.

20. Les objectifs à réaliser au cours de la période de prolongation demandée sont notamment les suivants:

a) 2005:

- Déminage de 1 232 000 mètres carrés (432 000 mètres carrés dans le champ de mines allant de Musengezi à Rwenya; 550 000 mètres carrés dans le champ de mines allant du poste frontière de Sango à Crooks Corner; et 250 000 mètres carrés dans le champ de mines allant de Rusitu à la Mission de Muzite);
- Élaboration d'un plan stratégique national sur la base des résultats des travaux de reconnaissance;
- Actualisation du plan de déminage à l'intention de la Réunion du Comité permanent et de la Réunion des États parties en 2015;

b) 2016:

- Déminage de 1 280 000 mètres carrés (432 000 mètres carrés dans le champ de mines allant de Musengezi à Rwenya; 550 000 mètres carrés dans le champ de mines allant du poste frontière de Sango à Crooks Corner; et 300 000 mètres carrés dans le champ de mines allant de Rusitu à la Mission de Muzite);
- Actualisation du plan de déminage à l'intention de la Réunion du Comité permanent et de la troisième Réunion des États parties en 2016;

c) 2017:

- Déminage de 1 504 000 mètres carrés (554 000 mètres carrés dans le champ de mines allant de Musengezi à Rwenya; 600 000 mètres carrés dans le champ de mines allant du poste frontière de Sango à Crooks Corner; et 350 000 mètres carrés dans le champ de mines allant de Rusitu à la Mission de Muzite);
- Actualisation du plan de déminage à l'intention de la Réunion du Comité permanent et de la Réunion des États parties en 2017;
- Présentation d'un nouveau plan de déminage.

21. On estime que le coût des activités qui seront menées au cours de cette prolongation de trois ans s'élèvera au total à 12 965 125 dollars des États-Unis, dont 2 875 000 dollars serait fournis par le Gouvernement zimbabwéen et 10 090 125 dollars par la communauté internationale, par l'entremise des organisations partenaires.